Cahier de suivi compostage

EXPLOITATION:

Raison sociale:
Adresse:
Commune:
Tél:
Fax:
Email:

En cas de problème, contactez:

Service Agronomie et Environnement
Chambre d'Agriculture
26 avenue du 109ème R.I
52011 CHAUMONT Cedex
Tel : 03 25 35 00 60

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUBE & HAUTE-MARNE

Pour pouvoir bénéficier des distances d'épandages prévues dans le cas du compostage, les effluents
- les andains doivent faire l'objet d'au minimum deux retournements ou d'une aération forcée,
- la température des andains doit être supérieure à 55℃ pend ant 15 jours ou 50℃ pendant 6 semaines.
L'élévation de la température est surveillée par des prises de température hebdomadaire, en plusieurs endroits en prenant la précaution de mesurer le milieu de l'andain.
- le compostage est réalisé sur une aire ou une fosse pour les lisiers permettant de récupérer les liquides d'égouttage qui sont soit utilisés pour l'humidification des andains, soit dirigés vers les installations de stockage ou de traitement des effluents.
Cette disposition ne s'applique pas au compostage des fumiers compacts pailleux ayant passé 2 mois sous les animaux.
- Les résultats de prises de températures seront consignés sur un cahier d'enregistrement où seront indiqués pour chaque site de compostage, la nature des produits compostés, les dates de début et de fin de compostage ainsi que celles de retournement des andains et l'aspect macroscopique du produit final.

Tableau récapitulatif des enregistrements

Site de compostage:

Produits compostés:

Date début:	1er retournement:	2ème retournement:	Date fin:

Date	temp. 1	temp. 2	temp. 3	temp. 4

Aspect macroscopique du produit final:
(couleur, odeur, texture)